Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 095-200046084-20260522-DEL26_16-DE

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT (SMAPP)

Comité syndical du 22 mai 2026

SEANCE N°60

DELIBERATION N°26-16

Objet : Election du Président du Syndicat Mixte pour l'aménagement de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt

Le Comité syndical, dûment convoqué le 13 mai 2026, s'est réuni à 15h00 en séance publique, en salle des délibérations du Conseil départemental du Val d'Oise, à Cergy-Pontoise, sous la présidence de Marie-Christine CAVECCHI, doyenne d'âge.

Nombre de membres : 21
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 18

Etaient présents :
Pour la Région Ile-de-France : -Nicole LANASPRE, Carine PELEGRIN, Cécile DUMAS
Pour le Département du Val d'Oise : Marie-Christine CAVECCHI, Philippe ROULEAU, Noellie PLELAN (suppléante de Gérard LAMBERT-MOTTE), Véronique PELISSIER, Céline VILLECOURT, Mickaël DECLERCK (suppléant de Laetitia BOISSEAU), Pascal BERTOLINI
Pour les Communes et leurs groupements : Pierre-Edouard EON, Laurent LINQUETTE, Valentin GLACIAL (suppléant de Laurianne DUGLE DANGUILHEN), Martine BERNARD, Nadine PORCHEZ, Eric BOSC, Florian CARRE (suppléant de Carole FAIDHERBE)

Avaient donné pouvoir :
Pour la Région Ile-de-France : Xavier MELKI (pouvoir à Pierre-Edouard EON)
Pour le Département du Val d'Oise : -
Pour les Communes et leurs groupements : -

Etaient absents et excusés :
Pour la Région Ile-de-France : Thibault HUMBERT, France-Lise VALIER, Benjamin CHKROUN
Pour le Département du Val d'Oise : -
Pour les Communes et leurs groupements : -

LE COMITE SYNDICAL,

VU les articles L.5721 et suivants et L.5722 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral A 14 – 093 – SRCT du 24 mars 2014 portant création du SMAPP,

VU les statuts modifiés du SMAPP par délibération n°19-06 du 15 mars 2019,

VU la délibération n°26-15 du 22 mai 2026 portant désignation de nouveaux représentants communaux et communautaires au SMAPP,

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 095-200046084-20260522-DEL26_16-DE

CONSIDERANT l'article 7 des statuts du SMAPP, indiquant que la durée du mandat des délégués est liée à celle de l'assemblée dont ils font partie ;

CONSIDERANT la tenue des élections municipales les 15 et 22 mars 2026 ayant conduit au renouvellement des conseillers municipaux et communautaires ;

CONSIDERANT la désignation de nouveaux représentants communaux et communautaires au SMAPP ;

CONSIDERANT qu'il convient dans ce contexte d'élire le Président ;

CONSIDERANT l'article 8 des statuts indiquant que le Président est élu par le Comité syndical en son sein pour une durée de trois ans,

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :
17 bulletins POUR
1 bulletin NUL
0 bulletin BLANC

ELIT Philippe ROULEAU en qualité de Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt pour une durée de trois ans, sous réserve des dispositions de l'articles 7 des statuts.

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Présidente de Séance,

Marie-Christine CAVECCHI

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 095-200046084-20260522-DEL26_17-DE

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT (SMAPP)

Comité syndical du 22 mai 2026

SEANCE N°60

DELIBERATION N°26-17

Objet : Election des représentants des Communes et de la Communauté d'agglomération du Val Parisis au sein du Bureau du SMAPP

Le Comité syndical, dûment convoqué le 13 mai 2026, s'est réuni à 15h00 en séance publique, en salle des délibérations du Conseil départemental du Val d'Oise, à Cergy-Pontoise, sous la présidence de Philippe ROULEAU

Nombre de membres : 21
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 18

Etaient présents :
Pour la Région Ile-de-France : -Nicole LANASPRE, Carine PELEGRIN, Cécile DUMAS
Pour le Département du Val d'Oise : Marie-Christine CAVECCHI, Philippe ROULEAU, Noellie PLELAN (suppléante de Gérard LAMBERT-MOTTE), Véronique PELISSIER, Céline VILLECOURT, Mickaël DECLERCK (suppléant de Laetitia BOISSEAU), Pascal BERTOLINI
Pour les Communes et leurs groupements : Pierre-Edouard EON, Laurent LINQUETTE, Valentin GLACIAL (suppléant de Laurianne DUGLE DANGUILHEN), Martine BERNARD, Nadine PORCHEZ, Eric BOSC, Florian CARRE (suppléant de Carole FAIDHERBE)

Avaient donné pouvoir :
Pour la Région Ile-de-France : Xavier MELKI (pouvoir à Pierre-Edouard EON)
Pour le Département du Val d'Oise : -
Pour les Communes et leurs groupements : -

Etaient absents et excusés :
Pour la Région Ile-de-France : Thibault HUMBERT, France-Lise VALIER, Benjamin CHKROUN
Pour le Département du Val d'Oise : -
Pour les Communes et leurs groupements : -

LE COMITE SYNDICAL,

VU les articles L.5721 et suivants et L.5722 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral A 14 – 093 – SRCT du 24 mars 2014 portant création du SMAPP,

VU les statuts modifiés du SMAPP par délibération n°19-06 du 15 mars 2019,

VU la délibération n°26-15 du 22 mai 2026 portant installation des nouveaux représentants communaux et communautaires au SMAPP,

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 095-200046084-20260522-DEL26_17-DE

VU la délibération n°26-16 du 22 mai 2026 portant élection du Président du SMAPP,

CONSIDERANT qu'il convient dans ce contexte d'élire les nouveaux représentants communaux et communautaires au sein du Bureau du SMAPP et ainsi désigner les Vice-Présidents ;

CONSIDERANT l'article 10 des statuts qui définit la composition du Bureau et stipule que le Président en est membre ;

- **APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :**

17 bulletins POUR
0 bulletin NUL
1 bulletin BLANC

ELIT Eric BOSC en qualité de membres du Bureau du SMAPP

- **APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :**

18 bulletins POUR
0 bulletin NUL
0 bulletin BLANC

ELIT Laurianne DUGLE DANGUILHEN en qualité de membres du Bureau du SMAPP :

- **APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :**

18 bulletins POUR
0 bulletin NUL
0 bulletin BLANC

ELIT Pierre-Edouard EON en qualité de membres du Bureau du SMAPP :

PRECISE que les membres du Bureau, et par conséquent, les Vice–Présidents, sont à présent :

Pour la Communauté d'agglomération du Val Parisis et les Communes	Eric BOSC
	Laurianne DUGLE DANGUILHEN
	Pierre-Edouard EON

Pour la Région Ile-de-France	Xavier MELKI
	Nicole LANASPRE

Pour le Département du Val d'Oise	Gérard LAMBERT-MOTTE
	Céline VILLECOURT

DIT que le Bureau est composé desdits sept Vice-Présidents élus et du Président.

DONNE POUVOIR au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Président,

Philippe ROULEAU

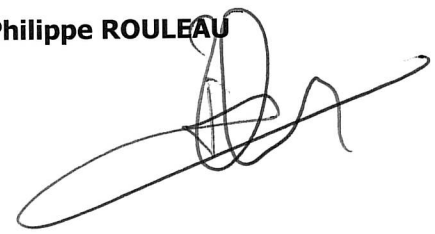

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 095-200046084-20260522-DEL26_18-DE

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT(SMAPP)

Comité syndical du 22 mai 2026

SEANCE N°60

DELIBERATION N°26-18

Objet : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le Comité syndical, dûment convoqué le 13 mai 2026, s'est réuni à 15h00 en séance publique, en salle des délibérations du Conseil départemental du Val d'Oise, à Cergy-Pontoise, sous la présidence de Philippe ROULEAU

Nombre de membres : 21
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 18

Etaient présents :
Pour la Région Ile-de-France : -Nicole LANASPRE, Carine PELEGRIN, Cécile DUMAS
Pour le Département du Val d'Oise : Marie-Christine CAVECCHI, Philippe ROULEAU, Noellie PLELAN (suppléante de Gérard LAMBERT-MOTTE), Véronique PELISSIER, Céline VILLECOURT, Mickaël DECLERCK (suppléant de Laetitia BOISSEAU), Pascal BERTOLINI
Pour les Communes et leurs groupements : Pierre-Edouard EON, Laurent LINQUETTE, Valentin GLACIAL (suppléant de Laurianne DUGLE DANGUILHEN), Martine BERNARD, Nadine PORCHEZ, Eric BOSC, Florian CARRE (suppléant de Carole FAIDHERBE)

Avaient donné pouvoir :
Pour la Région Ile-de-France : Xavier MELKI (pouvoir à Pierre-Edouard EON)
Pour le Département du Val d'Oise : -
Pour les Communes et leurs groupements : -

Etaient absents et excusés :
Pour la Région Ile-de-France : Thibault HUMBERT, France-Lise VALIER, Benjamin CHKROUN
Pour le Département du Val d'Oise : -
Pour les Communes et leurs groupements : -

LE COMITE SYNDICAL,

VU les articles L.5721 et suivants et L.5722 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral A 14 – 093 – SRCT du 24 mars 2014 portant création du SMAPP,

VU les statuts modifiés du SMAPP par délibération n°19-06 du 15 mars 2019,

VU le règlement intérieur du SMAPP adopté par la délibération n°23-25 du Comité syndical en date du 13 octobre 2023, et en particulier l'article 27 relatif à la Commission d'Appel d'Offres,

CONSIDERANT la réinstallation du comité syndical ce jour, consécutivement au renouvellement des représentants communaux et intercommunaux après les élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ;

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 095-200046084-20260522-DEL26_18-DE

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la constitution de la Commission d'Appel d'Offres, conformément au Code de la Commande publique ;

CONSIDERANT qu'il est proposé de procéder à la désignation de cinq membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres et de cinq membres suppléants, le Président du Syndicat étant Président de droit de ladite commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

DÉSIGNE en qualité de membres titulaires et membres suppléants au sein de la Commission d'Appel d'Offres :

MEMBRES TITULAIRES	**MEMBRES SUPPLÉANTS**
Xavier MELKI	Carine PELEGRIN
Nicole LANASPRE	Thibault HUMBERT
Céline VILLECOURT	Laetitia BOISSEAU
Gérard LAMBERT-MOTTE	Pascal BERTOLINI
Nadine PORCHEZ	Marie-France HOFFMANN

DONNE pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Président,

Philippe ROULEAU

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 095-200046084-20260522-DEL26_19-DE

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT(SMAPP)

Comité syndical du 22 mai 2026

SEANCE N°60

DELIBERATION N°26-19

Objet : Délégations du Comité Syndical au Président

Le Comité syndical, dûment convoqué le 13 mai 2026, s'est réuni à 15h00 en séance publique, en salle des délibérations du Conseil départemental du Val d'Oise, à Cergy-Pontoise, sous la présidence de Philippe ROULEAU

Nombre de membres : 21
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 18

Etaient présents :
Pour la Région Ile-de-France : -Nicole LANASPRE, Carine PELEGRIN, Cécile DUMAS
Pour le Département du Val d'Oise : Marie-Christine CAVECCHI, Philippe ROULEAU, Noellie PLELAN (suppléante de Gérard LAMBERT-MOTTE), Véronique PELISSIER, Céline VILLECOURT, Mickaël DECLERCK (suppléant de Laetitia BOISSEAU), Pascal BERTOLINI
Pour les Communes et leurs groupements : Pierre-Edouard EON, Laurent LINQUETTE, Valentin GLACIAL (suppléant de Laurianne DUGLE DANGUILHEN), Martine BERNARD, Nadine PORCHEZ, Eric BOSC, Florian CARRE (suppléant de Carole FAIDHERBE)

Avaient donné pouvoir :
Pour la Région Ile-de-France : Xavier MELKI (pouvoir à Pierre-Edouard EON)
Pour le Département du Val d'Oise : -
Pour les Communes et leurs groupements : -

Etaient absents et excusés :
Pour la Région Ile-de-France : Thibault HUMBERT, France-Lise VALIER, Benjamin CHKROUN
Pour le Département du Val d'Oise : -
Pour les Communes et leurs groupements : -

LE COMITE SYNDICAL,

VU les articles L.5721 et suivants et L.5722 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral A 14 – 093 – SRCT du 24 mars 2014 portant création du SMAPP,

VU les statuts modifiés du SMAPP par délibération n°19-06 du 15 mars 2019,

VU la délibération n°26-XX du SMAPP du 22 mai 2026 portant élection du Président du SMAPP,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant,

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 095-200046084-20260522-DEL26_19-DE

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

DELEGUE une partie de ses attributions au Président pour :

- la gestion courante du fonctionnement du syndicat mixte,
- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés sans formalité, dès lors que les crédits correspondants sont disponibles,
- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres passés selon la procédure adaptée en exécution du Code de la Commande publique ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- la passation des contrats d'assurance,
- les actions en justice ou en défense pour tous les contentieux,
- la création, modification ou suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,
- le dépôt et la signature des demandes d'autorisation d'abattages d'arbres recommandés par l'ONF, pour des raisons sécuritaires ou de mise en valeur et de protection des boisements,
- les demandes et la signature des autorisations d'urbanisme nécessaires à l'avancement du projet dans le cadre de la DUP,
- le dépôt des dossiers de demandes de subventions auprès des organismes publics et la signature des conventions, des accords de partenariats et l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ces demandes de financement,
- la signature des conventions de compensations environnementales, de défrichement et de carbone ainsi que l'ensemble des documents relatifs à leur mise en œuvre,
- la signature des conventions de mécénat,
- la candidature pour les acquisitions foncières auprès de la Safer pour les parcelles comprises dans le périmètre d'aménagement de la forêt,
- les acquisitions amiables des biens immobiliers dans le périmètre du projet, d'un montant inférieur à 180 000 euros et à signer tous les documents relatifs à ces acquisitions, et notamment l'acte authentique ou le traité d'adhésion,
- les baux, accords amiables et conventions de toute nature, ayant pour objet les conditions d'affectation et d'occupation des biens meubles et immeubles appartenant au syndicat pour une durée n'excédant pas 9 ans,
- les acquisitions par voie d'expropriation ainsi qu'à leur suite et à signer tous les documents y afférents, et notamment les décisions de consignation dans l'hypothèse où il existerait un obstacle à paiement et les décisions de déconsignation,
- la fixation et le règlement des rémunérations, des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice, experts.

PREND ACTE que le Président rendra compte des attributions exercées par lui-même, par délégation du conseil syndical lors de chaque réunion de l'organe délibérant,

PREND ACTE que toutes les décisions prises par le Président dans le cadre des pouvoirs qui lui sont délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmissions légales et réglementaires.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Philippe ROULEAU

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 095-200046084-20260522-DEL_20-DE

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT (SMAPP)

Comité syndical du 22 mai 2026

SEANCE N°60

DELIBERATION N°26-20

Objet : Désignation d'un Vice-Président habilité à comparaître pour la signature des actes authentiques établis en la forme administrative

Le Comité syndical, dûment convoqué le 13 mai 2026, s'est réuni à 15h00 en séance publique, en salle des délibérations du Conseil départemental du Val d'Oise, à Cergy-Pontoise, sous la présidence de Philippe ROULEAU

Nombre de membres : 21
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 18

Etaient présents :
Pour la Région Ile-de-France : -Nicole LANASPRE, Carine PELEGRIN, Cécile DUMAS
Pour le Département du Val d'Oise : Marie-Christine CAVECCHI, Philippe ROULEAU, Noellie PLELAN (suppléante de Gérard LAMBERT-MOTTE), Véronique PELISSIER, Céline VILLECOURT, Mickaël DECLERCK (suppléant de Laetitia BOISSEAU), Pascal BERTOLINI
Pour les Communes et leurs groupements : Pierre-Edouard EON, Laurent LINQUETTE, Valentin GLACIAL (suppléant de Laurianne DUGLE DANGUILHEN), Martine BERNARD, Nadine PORCHEZ, Eric BOSC, Florian CARRE (suppléant de Carole FAIDHERBE)

Avaient donné pouvoir :
Pour la Région Ile-de-France : Xavier MELKI (pouvoir à Pierre-Edouard EON)
Pour le Département du Val d'Oise : -
Pour les Communes et leurs groupements : -

Etaient absents et excusés :
Pour la Région Ile-de-France : Thibault HUMBERT, France-Lise VALIER, Benjamin CHKROUN
Pour le Département du Val d'Oise : -
Pour les Communes et leurs groupements : -

LE COMITE SYNDICAL,

VU l'article L 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 1212-1 et L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral A 14 – 093 – SRCT du 24 mars 2014 portant création du SMAPP,

VU les statuts modifiés du SMAPP par délibération n°19-06 du 15 mars 2019,

VU la délibération n°26-19 du Comité Syndical du 22 mai 2026 délégant au Président la signature des actes authentiques d'acquisition dont le montant est inférieur à 180 000 euros ;

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 095-200046084-20260522-DEL_20-DE

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président est habilité à recevoir et authentifier les actes d'acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers passés en la forme administrative ;

CONSIDERANT que cette habilitation est un pouvoir propre du Président qui ne peut être délégué ;

CONSIDERANT que le Comité Syndical doit désigner un vice-Président habilité à comparaître pour le Syndicat lors de la signature des actes passés en la forme administrative et authentifiés par le Président du SMAPP ;

CONSIDERANT l'intérêt pour le SMAPP de procéder à des transferts de propriété de biens immobiliers et à l'acquisition de droits réels immobiliers au moyen d'actes authentiques établis en la forme administrative ;

CONSIDERANT qu'il convient dès lors d'habiliter un représentant du SMAPP à comparaître à l'acte, en présence du Président ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

DESIGNE Monsieur Pierre-Edouard EON et en son absence Madame Marie-France HOFFMANN, sa suppléante, pour signer au nom du SMAPP les actes authentiques établis en la forme administrative,

PRECISE que l'habilitation accordée à Monsieur Pierre-Edouard EON et en son absence Madame Marie-France HOFFMANN, sa suppléante, porte sur les actes authentiques portant sur des biens dont la valeur vénale est inférieure à 180 000 euros,

AUTORISE le Président à signer tout acte relatif à cette désignation.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Président,

Philippe ROULEAU

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 095-200046084-20260522-DEL26_15-DE

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT (SMAPP)

Comité syndical du 22 mai 2026

SEANCE N°60

DELIBERATION N°26-15

Objet : Installation des représentants des communes de Méry-sur-Oise et de Saint-Ouen-l'Aumône et de la Communauté d'agglomération du Val Parisis au sein du Comité syndical

Le Comité syndical, dûment convoqué le 13 mai 2026, s'est réuni à 15h00 en séance publique, en salle des délibérations du Conseil départemental du Val d'Oise, à Cergy-Pontoise, sous la présidence de Marie-Christine CAVECCHI, doyenne d'âge.

Nombre de membres : 21
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 18

Etaient présents :
Pour la Région Ile-de-France : -Nicole LANASPRE, Carine PELEGRIN, Cécile DUMAS
Pour le Département du Val d'Oise : Marie-Christine CAVECCHI, Philippe ROULEAU, Noellie PLELAN (suppléante de Gérard LAMBERT-MOTTE), Véronique PELISSIER, Céline VILLECOURT, Mickaël DECLERCK (suppléant de Laetitia BOISSEAU), Pascal BERTOLINI
Pour les Communes et leurs groupements : Pierre-Edouard EON, Laurent LINQUETTE, Valentin GLACIAL (suppléant de Laurianne DUGLE DANGUILHEN), Martine BERNARD, Nadine PORCHEZ, Eric BOSC, Florian CARRE (suppléant de Carole FAIDHERBE)

Avaient donné pouvoir :
Pour la Région Ile-de-France : Xavier MELKI (pouvoir à Pierre-Edouard EON)
Pour le Département du Val d'Oise : -
Pour les Communes et leurs groupements : -

Etaient absents et excusés :
Pour la Région Ile-de-France : Thibault HUMBERT, France-Lise VALIER, Benjamin CHKROUN
Pour le Département du Val d'Oise : -
Pour les Communes et leurs groupements : -

LE COMITE SYNDICAL,

VU les articles L.5721 et suivants et L.5722 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral A 14 – 093 – SRCT du 24 mars 2014 portant création du SMAPP,

VU les statuts modifiés du SMAPP par délibération n°19-06 du 15 mars 2019,

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 095-200046084-20260522-DEL26_15-DE

CONSIDERANT l'article 7 des statuts du SMAPP, indiquant que la durée du mandat des délégués est liée à celle de l'assemblée dont ils font partie ;

CONSIDERANT la tenue des élections municipales les 15 et 22 mars 2026 ayant conduit au renouvellement des conseillers municipaux et communautaires ;

CONSIDERANT la nécessité d'installer les nouveaux représentants des Communes de Méry-sur-Oise, de Saint-Ouen-l'Aumône et les nouveaux représentants de la Communauté d'agglomération du Val Parisis ;

CONSIDERANT la délibération du 9 avril 2026 de la Commune de Méry-sur-Oise désignant les représentants de la Commune au sein du SMAPP ;

CONSIDERANT la délibération du 16 avril 2026 de la Commune de Saint-Ouen-l'Aumône désignant les représentants de la Commune au sein du SMAPP ;

CONSIDERANT la délibération du 16 avril 2026 de la Communauté d'agglomération du Val Parisis désignant les représentants de l'EPCI au sein du SMAPP ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

PREND ACTE des nouveaux représentants du SMAPP :

Pour la Commune de Méry-sur-Oise	Monsieur Pierre-Edouard EON - Titulaire Madame Marie-France HOFFMANN - Suppléante

Pour la Commune de Saint-Ouen-l'Aumône	Monsieur Laurent LINQUETTE – Titulaire Monsieur Marc BILLAND - Suppléant

Pour la Communauté d'agglomération du Val Parisis	Madame Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN – Titulaire Monsieur Valentin GLACIAL - Suppléant
	Madame Martine BERNARD – Titulaire Monsieur Philippe JAUSET - Suppléant
	Madame Nadine PORCHEZ – Titulaire Monsieur Xavier DAUDÉ - Suppléant
	Monsieur Éric BOSC – Titulaire Madame Mathilde MISSLIN - Suppléante
	Madame Carole FAIDHERBE – Titulaire Monsieur Florian CARRE – Suppléant

PRECISE que les membres représentant la Région Ile-de-France et le Département du Val d'Oise sont inchangés,

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 095-200046084-20260522-DEL26_15-DE

RAPPELLE que la composition du Comité syndical est à présent la suivante :

Pour la Région Ile-de-France	Xavier MELKI – Titulaire Stéphanie VON EUW - Suppléante
	Nicole LANASPRE – Titulaire Florence PORTELLI - Suppléante
	Thibault HUMBERT – Titulaire Jean-François RENARD - Suppléant
	France-Lise VALIER – Titulaire Agnès RICARD-HIBON - Suppléante
	Benjamin CHKROUN – Titulaire Benoît JIMENEZ - Suppléant
	Carine PELEGRIN – Titulaire Sandrine GRANDGAMBE - Suppléante
	Cécile DUMAS – Titulaire Rachid TEMAL - Suppléant

Pour le Département du Val d'Oise	Marie-Christine CAVECCHI – Titulaire Sabrina ECARD - Suppléant
	Philippe ROULEAU – Titulaire Yannick BOEDEC - Suppléant
	Gérard LAMBERT-MOTTE – Titulaire Noellie PLELAN - Suppléante
	Véronique PELISSIER – Titulaire Manuela MELO - Suppléante
	Céline VILLECOURT – Titulaire Julien BACHARD - Suppléant
	Laetitia BOISSEAU – Titulaire Mickaël DECLERCK - Suppléant
	Pascal BERTOLINI – Titulaire Nessrine MENHAOUARA - Suppléante

Pour la Commune de Méry-sur-Oise	Monsieur Pierre-Edouard EON - Titulaire Madame Marie-France HOFFMANN - Suppléante

Pour la Commune de Saint-Ouen-l'Aumône	Monsieur Laurent LINQUETTE – Titulaire Monsieur Marc BILLAND - Suppléant

Pour la Communauté d'agglomération du Val Parisis	Madame Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN – Titulaire Monsieur Valentin GLACIAL - Suppléant
	Madame Martine BERNARD – Titulaire Monsieur Philippe JAUSET - Suppléant
	Madame Nadine PORCHEZ – Titulaire Monsieur Xavier DAUDÉ - Suppléant
	Monsieur Éric BOSC – Titulaire Madame Mathilde MISSLIN - Suppléante
	Madame Carole FAIDHERBE – Titulaire Monsieur Florian CARRE – Suppléant

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Présidente de Séance,

Marie-Christine CAVECCHI